Quelle alternative ?

Paul Lacaze

Vous venez de lire comme moi le “Document d’orientation qui présente les grandes lignes de la future ordonnance sur la médecine de ville” signé J. Barrot et H. Gaymard.

Vous êtes psychiatre d’exercice privé et, à ce titre, vous être donc comme moi pleinement concerné. A partir du 15 avril 1996 c’est toute notre pratique qui va probablement subir le séisme d’une réforme dont nous pressentons que les modalités, technocratiquement définies, vont briser pour longtemps sinon irrémédiablement le cadre de l’acte médical libéral. Filières de soins, carnet de santé, R.M.O. , codage des actes et des pathologies, conventionnement individuel, sanctions collectives et individuelles élargies et intensifiées, toutes ces mesures, plus ou moins panachées, risquent bel et bien d’enfermer chacun d’entre nous dans un dispositif de contention technico-administrativo-économique étouffant nous laissant plus ou moins paralysés sinon bâillonnés face à la souffrance de nos patients.

Quelle alternative ? Laisser faire les technocrates ou bien se mobiliser syndicalement de toutes nos forces pour donner aux médecins que nous sommes et à leurs représentants les moyens de renverser la tendance ? Mais alors, me direz-vous, pourquoi tant de formations syndicales, y compris dans notre spécialité ? N’est-ce-pas un facteur de faiblesse ?

Quelle alternative ? Il est vrai que nos organisations ont des sensibilités différentes face à la crise. Il est vrai également que nos adversaires s’emploient à cultiver nos “divisions”, généralistes contre spécialistes, “techniciens” contre “intellectuels”, indépendants obstinés contre partisans du “tout coordonné”. Il est vrai aussi que ces divisions, facilitées par nos difficultés économiques, occultent trop souvent le sens profond de la mission médicale. Mais elles existent...

L’A.F.P.E.P.-S.N.P.P., quant à elle, peut prétendre à la cohérence de ses positions et de son action à partir d’une réflexion théorico-pratique sur l’exercice privé de la psychiatrie dont le fil se repère de la “Charte” de 1980 au “Manifeste” de 1995, tout en s’interrogeant avec lucidité et rigueur sur les évolutions de la réalité avec laquelle nous avons à travailler - comme elle le fera encore les 11 et 12 mai prochains pour son XXVe anniversaire.

Rechercher l’unité à d’autres niveaux ? Nous nous y employons - mais pas au prix de “renoncer à notre âme”...

Adhérer à l’organisation professionnelle qui représente le mieux notre pratique est la meilleure manière de faire entendre les exigences de celle-ci par nos confrères comme par nos diverses tutelles. Pour nous, psychiatres privés, il n’y a plus, aujourd’hui, d’alternative.

Docteur Paul LACAZE
Trésorier A.F.P.E.P. - S.N.P.P.